

LA VICTOIRE

DES AVIGNONOIS PATRIOTES,

SUR

LES FANATIQUES, &c. &c.

[Extrait du Courrier d'Avignon.]

LA distribution de ma feuille a éprouvé ces jours-ci quelque retard; mais on me le pardonnera sans peine, lorsqu'on saura à quels malheurs les patriotes d'Avignon ont été exposés, dans la journée du 10 mai. En voici le recit exact.

On a vu dans mes numeros précédens comment les citoyens d'Avignon avoient adopté la constitution française; comment ils avoient formé leur municipalité à l'instar des municipalités de France; comment ils avoient nommé un directoire pour s'occuper de la collection des décrets de *l'assemblée nationale* qui pouvoient trouver une application dans le pays. Toutes ces opérations s'étoient faites contre le vœu de la partie des citoyens qui jouissoient, sous l'ancien régime, de honneurs ou des prérogatives; ainsi les gentilhommes, les familles bourgeoises attachées à l'ancien régime de la municipalité, de la judicature ou du gouvernement, voyoient avec déplaisir ces différentes opérations. Leur déplaisir il le manifestoient par des murmures, par des critiques ou de faux

bruits qu'ils répandoient ou adoptoient. La municipalité pressentoit bien qu'elle pouvoit être exposée à des tentatives contr'elle ; mais elle ne prévoyoit pas qu'elles dussent être d'un genre meurtrier. Sa sécurité à cet égard étoit si réelle que le 14 avril uue division des gardes avignonaises, qui étoit la garde de la maison commune, ayant fait des préparatifs hostiles contre les concitoyens & son projet étant échoué, la municipalité n'avoit pas cru à la réalité du complot & ne s'étoit pas mis en devoir de punir les coupables ; que dis-je ! elle les avoit même soustraits en quelque sorte à la fureur du peuple. Depuis cette époque la municipalité fut insultée par un manequin représentant un officier municipal en écharpe trouvé pendu à une enseigne, & ayant pour écriteau une sentence postiche imprimée, cette sentence portoit condamnation des officiers municipaux & de beaucoup d'autres patriotes, à faire amende honnorable, à avoir la langue arrachée & à être pendu. J'ai parlé de ce manequin N°. 133. Dès-lors l'indignation publique se manifesta. On arrêta les propriéraires du jardin où le manequin paroissoit avoir été fabriqué & un particulier accusé d'avoir pendu le manequin à l'enseigne. Ces accusés, dénoncés à la justice ordinaire, ont été décrétés d'ajournement personnel & leur détention alloit avoir un terme lorsque le peuple s'y opposa, en alléguant que le délit étoit d'une nature trop grande pour donner lieu à un simple ajournement personnel.

Il faut dire ici que la garde avignonaise étoit composée de sept compagnies dont une nommée St-Agricol s'étoit abstenue du service de puis l'affaire du 14 avril dont je viens de parler ; parc eque c'étoient ses propres membres qui avoient manifesté des dispositions hostiles contre le peuple.

Des sept compagnies, quatre, en comprenant celle de St-Agricol, avoient formé une coalition & en beaucoup d'occasions elles se montroient opposées aux désirs des autres compagnies, qui étoient *Saint-Symphorien*, *Saint-Genet* & *Saint-Pierre*.

Le lundi, 7 juin, le Major des gardes Avignonoises fut averti par des lettres anonimes, d'un complot formé contre la municipalité & contre les patriotes & qui devoit éclater avant le 10. Tout de suite des précautions



furent prifes pour mettre fur pied des forces capables d'en impofer. On commanda extraordinairement un détachement de toutes les compagnies des gardes-Avignonoifes & on demanda même un détachement à deux villages fitués dans le territoire d'Avignon, Monfavet & Moliere; Ces villages fe livrant à leur zele envoyerent des détachemens plus nombreux qu'on n'auroit défiré, & ces détachemens arriverent durant la nuit. On fit des patrouilles nombreufes, & aucun complot ne fe manifefta.

Le lendemain grande rumeur dans la ville fur ce qu'on avoit appellé des citoyens habitans *extra muros*. Où eft le danger, s'écrioit-on, pour fe déterminer à de telles précautions? On veut fans doute livrer la ville au pillage. C'étoit le langage des membres de la coalition. Comme il y avoit une grande effervefcence on crut devoir mettre fur pied toutes les compagnies. La cloche des carmes, qui eft celle du diftrict de *St. Symphorien*, ayant fonné pour faire raffembler les gardes-Avignonoifes de ce diftrict, les membres de l'oppofition dirent qu'on fonnoit le tocfin, affecterent de prendre l'alarme & fe rendirent en nombre à la maifon-commune. On les y vit livrés à un efprit de défordre, tenir des propos tendans à la mutinerie. Des menaces & des offenfes furent faites par eux aux officiers municipaux ou aux officiers de l'état-major. Heureufement quelques compagnies patriotes s'étant rendues à la maifon-commune, elles en impoferent à la coalition, & l'affaire n'eut pas d'autre fuite. Il y eut feulement dans l'après midi des pour-parlers très-vifs au fujet des citoyens détenus pour l'affaire du manequin. Les compagnies comprifes dans la coalition vouloient qu'étant dans l'état d'ajournement perfonnel ils fuffent élargis, & les autres vouloient qu'ils continuaffent à être détenus, dans la crainte qu'ils n'échapaffent par la fuite à la punition. Le lendemain mercredi, il y eut une affemblée-générale de citoyens actifs pour ftatuer fur le vœu des différentes compagnies, & décider fi les prifonniers continueroient ou non d'être détenus. Il fut arrêté a la pluralité des voix que la procédure feroit recommencée par des juges étrangers. On fema encore, dans l'après-midi, une fauffe allarme; & les membres de la coalition fe raffemblerent en armes à leurs diftricts refpectifs. Comme ils s'étoient affemblés fans ordre, le colonel & le lieu-

tenant-colonel, allerent eux-mêmes leur dire de ſe retirer, & ils y entendirent des propos qui n'annonçoient que la mutinerie. Il eſt à remarquer que les membres de la coalition n'avoient ainſi pris les armes qu'au moment où la compagnie de la *Magdelaine*, qui étoit dans leur parti; mais qui affectoit de ſe montrer patriote, étoit de garde à la maiſon commune. Cependant rien ne fut exécuté ce jour-là. Le lendemain, jeudi 10, jour de la fête-Dieu, cette compagnie de la *Magdelaine* devoit être relevée par la compagnie de *St.-Genêt*, dont le civiſme n'a jamais été équivoque. On voulut prévenir ce moment, & à cet effet voici les exécrables moyens qu'on employa.

La compagnie de la *Magdelaine* ne devoit être relevée à la maiſon commune qu'à ſix heures du ſoir. Dès les 2 heures de l'après-midi les membres de la coalition ſe rendirent en ſecret ſur la place du Corps-Saint où eſt ſitué le couvent des Céleſtins, ce raſſemblement avoit l'air de ſe diſpoſer à eſcorter les proceſſions du Saint-Sacrement, mais il avoit bien un autre objet: à 4 heures les antipatriotes ſe répandirent dans la ville, en tirant ſur les citoyens. L'alarme fut bientôt générale. La compagnie de la *Magdelaine* ſe rangea en bataille à la maiſon commune & elle accueillit tous ceux de ſon parti qui s'y rendirent. Elle ſortit 4 canons & les plaça aux quatre avenues par leſquelles on pouvoit arriver à ſon poſte. Les patriotes avertis heureuſement à temps par les ſoldats de la garniſon auxquels la garde des portes de la ville & du palais du vice-légat où ſe trouve l'arſenal eſt confiée, ſe rendirent au poſte du palais & firent des diſpoſitions pour ſe rendre inacceſſibles. Il y eut dans les rues pluſieurs eſcarmouches.

Quelle étoit la ſituation des officiers municipaux & du colonel de la garde bourgeoiſe, qui ſe trouvoient dans la maiſon commune & qui y furent détenus priſonniers? Ils attendoient la mort. Deux en furent menacés par un gentilhomme nommé d'*Honorati*, ci-devant officier aux gardes-françoiſes, qui leur appuya la bayonette ſur l'eſtomac; mais qui fut retenu par le marquis de *Raouſſet* qui leur dit: « *il n'eſt pas encore temps.* » Le meme marquis de *Raouſſet*, quand les canons furent portés aux avenues de la maiſon commune,

cria; la victoire est à nous: *vive l'aristocratie, vive le chaperon*! *que les consuls reviennent*! *que la canaille soit pendue* ». C'étoit lui qui une heure auparavant avoit fait faire dans une rue la première décharge sur des paysans qui n'étoit point armés, & dont trois furent tués. Le général de cette expédition étoit le bailli de *Villefranche*; le commandant en second, le marquis de *Raousset*; un des capitaines le marquis de *Rochegude*; un autre capitaine, le marquis d'*Aulan*, on connoit aussi dans le nombre des *gentilshommes* le commandeur de *Montauroux*, les deux fils de M. de *Salvador*, le marquis de *Ribas*, M. de *Foisy*, &c. &c. &c.

Je l'ai déjà dit, l'affaire commença à 4 heures. A 4 heures & demie, toutes ces dispositions étoient faites & on combattit ou plutôt on escarmoucha jusqu'à 9 heures du soir. Qu'on juge de la désolation des citoyens. Les cris des blessés, des femmes, des enfans retentissoient de toutes parts. Enfin le Dieu des armées favorisa la bonne cause. Le poste du palais avoit été rendu imprenable au moyen des batteries de canon & les anti-patriotes sentirent bien que le poste de la maison-commune deviendroit inutile ou seroit bientôt forcé. Ils furent d'ailleurs effrayés. Chacun sentit que pour se défendre dans ce poste il falloit soutenir un siege, & le plus grand nombre, voyant que l'affaire devenoit sérieuse ne voulut pas exposer sa vie. La défection gagna donc cette troupe que le marquis de *Raousset* avoit appellée victorieuse, & elle finit par capituler avec les patriotes qui étoient au palais. Ceux-ci lui permirent de se retirer à condition qu'elle laisseroit ses armes & qu'elle rentreroit les canons à la maison-commune la bouche tournée contre la muraille, ce qui fut exécuté. Les patriotes rentrent triomphans dans la maison-commune. On conçoit qu'elle devoit être leur indignation. Des concitoyens s'étoient armés cont'eux & les avoient attaqués sans provocation. Le desir de la vengeance, disons mieux, celui d'effrayer par la punition tous ceux qui seroient capables de pareils projets, animoit tous les cœurs & le lendemain 11, dès le matin, de nombreuses patrouilles allerent à la recherche des coupables. On en arrêta plusieurs. De ce nombre étoit le marquis de *Rochegude* qui fut trouvé caché dans une cave muni de pistolets &

chez qui on trouva plusieurs carabines chargées On trouva aussi chez lui une chemise souffrée & comme un pareil meuble ne peut être d'aucun usage utile, on en inféra qu'il y avoit un projet pour rétablir l'inquisition & la consacrer solemnellement par un autodafé, & la chemise de souffre auroit été revêtue par le maire qui auroit figuré le premier dans cette cérémonie religieuse. On ne se forme pas l'idée d'un tel projet sans frémir: aussi le peuple conduisit-il sur-le-champ le marquis de *Rochegude* à la potence & le fit pendre par le bourreau. Il fit pendre aussi un abbé qui avoit précédamment irrité le peuple par des propos, & qui avoit été arrêté à l'occasion du manequin. Il fit pendre encore le particulier qui avoit pendu le manequin: ensorte qu'on vit accrochés à la potence trois individus pris dans ce qu'on appelloit ci-devant les trois ordres: le peuple fit pendre dans l'après-midi le marquis d'*Aulan*.

Ces exécutions ordonnées par un peuple justement irrité, puisqu'on avoit attenté *traitreusement* à sa vie, furent suspendues par la déférence de ce même peuple pour le maire d'Orange qui accourut à Avignon au bruit de ce malheur, avec trois cents hommes des gardes-nationales, le colonel & l'état-major à la tête. Le maire d'Orange représenta au peuple qu'il étoit venu sécourir des alliés, dans leur danger; mais qu'il ne pouvoit pas assister & avoir l'air de prêter main forte à des exécutions faites sans jugement préalable. Le peuple se rendit à ce raisonnement & il suspendit ses exécutions.

Le samedi 12 juin, la municipalité fit assembler les districts, pour que les citoyens avisassent incontinent aux moyens de rétablir le calme & la tranquillité dans notre ville. Chacun s'empressa de se rendre à l'invitation de la municipalité; & tous les citoyens d'Avignon assemblés, délibérerent unanimement de se déclarer libres & indépendants, de se donner à la nation française, & d'envoyer de suite quatre députés à l'assemblée nationale de France, pour la supplier de vouloir bien se rendre aux desirs des habitants d'Avignon, & de les déclarer français. Dès que tous les districts eurent fait passer leur vœu à la maison commune, la municipalité délibéra d'y accéder, & de suite les armes de France furent arborées sur

la porte de l'hôtel-de-ville. MM. les officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes, précédés de la musique & d'un détachement nombreux de la garde nationale Avignonoiſe, ſe rendirent enſuite au palais du vice-légat, & ils lui déclarerent que les citoyens d'Avignon venoient de ſe déclarer français. Le vice-légat proteſta alors qu'il ne connoiſſoit que le pape pour ſouverain dans Avignon. Nonobſtant cette proteſtation, les armes de France, qui avoient été portées au palais ſous un dais, furent placées de ſuite à la place de celles du pape, qui furent rapportées ſous le dais à la maiſon commune.

Ce matin 13, toute la garde nationale Avignonoiſe a pris les armes, de même que les détachements français qui ont volé à notre ſecours. Toutes ces troupes, au nombre d'environ 5000 hommes, ſe ſont placées en bataillon carré ſur une place immenſe qui ſe trouve dans l'enceinte de la ville. Vis-à-vis le centre du bataillon, on avoit fait dreſſer un autel, ſur lequel on a célébré une meſſe, qui a été ſuivie d'un *Te Deum*. Pendant ces actes religieux, il y a eu pluſieurs décharges d'artillerie. Après le *Te Deum*, la municipalité a paru ſur une éminence au centre du bataillon, & elle a prononcé le ſerment de fidélité à la nation, à la loi & au roi. Auſſi-tôt les cris de *vive la nation* & *vive le roi*, ont rempli les airs à pluſieurs repriſes. Toutes les troupes ont poſé leurs armes à terre ; & cédant aux tranſports de la joie la plus pure, elles ſe ſont mêlées & ſe ſont donné mutuellement les marques les moins équivoques du ſentiment qui rempliſſoit tous les cœurs. Ces troupes s'étant enſuite retirées, la municipalité s'eſt rendue à la maiſon commune, avec les officiers des divers détachements. Les remercîments les plus ſinceres ont été votés à ces braves & fideles amis. Un déjeûner ſplendide avoit été préparé pour eux à l'hôtel Crillon ; chacun s'y eſt rendu, & on y a porté les ſantés de l'aſſemblée nationale, du roi & de tous les bons patriotes. De-là, toutes les troupes ſe ſont rendues avec leurs armes ſur la place, où la cérémonie du matin avoit été célébrée ; & chaque détachement eſt retourné dans ſes foyers. Le détachement d'Orange a emmené les priſonniers dans ſix voitures, qui marchoient au centre de leur bataillon.

Nos braves confédérés, en prenant congé des citoyens d'Avignon, leur ont laissé une proclamation digne d'eux. Ils ont consigné dans cette piece l'expression des sentiments qui nous les rendent plus chers. « S'il » étoit possible, nous disent-ils, ô nos amis, nos freres, » que quelque trouble nouveau vous divisât encore, au » premier bruit de vos malheurs & de vos peines, nous » nous empresserions de revenir; nous vous presserions » tous, comme nous vous pressons aujourd'hui, de vivre » unis, de vivre en paix, soumis aux lois, par consé- » quent heureux, (car l'obéissance aux lois peut seule » assurer le bonheur). Mais ces sentiments, dont nous » nous empresserons de vous donner des preuves dans » toutes les circonstances, ces sentiments, disons-nous, » tiennent à la fidélité à vos serments; & nous voulons » pouvoir nous glorifier d'avoir en vous de vrais amis, » des freres qui connoissent les lois, & les observent ».

Oui, le peuple Avignonois se montrera digne de tels amis. Il conservera toujours dans son cœur le souvenir de leurs avis & de leurs bienfaits.